

TAXES DUES A L'OFII LORS DU RENOUELEMENT DES TITRES DE SEJOUR
(montants en euros)

Synthèse des dispositions du décret du 9 février 2011

Titres de séjour remis en renouvellement d'un précédent titre	Taxe de renouvellement	Duplicata	Renouvellement sans présentation du titre arrivant à échéance	Renouvellement en cas de demande présentée après l'expiration du titre précédent
CST étudiant 1 an CRA étudiant	30	30	30	30
CST étudiant plus d'1 an CST stagiaire CST VPF rente accident-maladie	55	55 + 15	55 + 15	55 + 15
CST Visiteur CST 1 an Scientifique CST Artiste CST Salarié/ Commerçant/Non salarié	85	85 + 15	85 + 15	85 + 15
CST VPF (sauf rente accident-maladie)	85	85 + 15	85 + 15	85 + 15
CST pluriannuelle Scientifique/Salarié en mission/Saisonnier Carte compétences et talents	110	110 + 15	110 + 15	110 + 15
Carte de résident Carte retraité	140	140 + 15	140 + 15	140 + 15
Certificat de résidence algérien d'un an (toutes mentions, sauf étudiant)	85	85 + 15	85 + 15	85 + 15
Certificat de résidence algérien 10 ans	-	140 + 15	140 + 15	140 + 15
Cartes "CE " et "CE-membres de famille"	sans objet	15	15	-